

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés et les préparations commerciales connexes (RVD2023-06). Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 2/3/2025, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

EVERCIDE® Intermédiaire 2412

Concentré émulsifiable

RÉSERVÉ AUX APPLICATIONS DE FABRICATION OU DE PRÉPARATION

NO.D'HOMOLOGATION 21000

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE:

Pyréthrine	2.240%
Perméthrine	2.016%

EVERCIDE, MGK® - Marque déposée de McLaughlin Gormley King Co.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



ATTENTION

POISON

CONTENU NET: _____

Fabriqué par:



7325 Aspen Lane North
Minneapolis, MN 55428
U.S.A.
(763) 544-0341
EPA Est. No. 1021-MN-2

VALENT CANADA INC., 201-230 HANLON CREEK BLVD., GUELPH, ONTARIO N1C 0A1, (519) 767-9262

MODE D'EMPLOI: Utiliser seulement dans la fabrication d'insecticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. EVERCIDE® Intermédiaire 2132 est conçu pour être utilisé avec les propulseurs et les porteurs appropriés dans la préparation des pulvérisateurs insecticides à base d'eau.

PRÉCAUTIONS: EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Dangereux si avalé. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Bien se laver après la manipulation. Éviter toute contamination de la nourriture pour les humains et les animaux.

PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT : TOXIQUE pour les organismes aquatiques. NE PAS rejeter les effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans, ni aucun autre plan d'eau.

PREMIERS SOINS: Si avalé, Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec les yeux, Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Si sur la peau ou les vêtements, Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu' on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION: Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux ou territoriaux. Pour de plus amples renseignements ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial.

ENTREPOSAGE: Conserver dans le contenant original durant l'entreposage. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin des semences, des engrais ou autres pesticides. Garder loin du feu, d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits

2023-1273
2023-12-15

antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.